



Issue d'une mise en disponibilité d'office pour maladie

Par **iacinthe_old**, le **18/05/2007** à **11:04**

Je suis titulaire de la fonction territoriale en arrêt maladie. Mes droits à la disponibilité d'office pour raison de maladie expirent le 14 01 2008.

mon état de santé ne s'améliorant pas et ne souhaitant pas reprendre mon poste, que se passera-t'il si je ne peux pas reprendre mon activité?

Quelles solutions vont m'être proposées?

- que se passera t'il si je veux envisager un jour de reprendre une autre activité?
- en cas de mise à la retraite anticipée pourrais-je retravailler?
- quels sont les risques de me voir mise en invalidité?est-ce irréversible?
- à quoi ai-je droit en cas de licenciement ayant 15 ans d'ancienneté?
- puis-je continuer à toucher des droits d'auteurs et dans quelle limite?